Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_97_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°24
(2026/6/97) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
RAPPORTEUR : LAURENT LE MAUX

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_97_D-DE

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les suppressions de poste doivent quant à elles être précédées d'un avis du comité social territorial.

Depuis le 1er janvier 2021, les propositions d'avancement de grade ne sont plus examinées par les commissions administratives paritaires. Le tableau d'avancement doit être établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, l'autorité territoriale doit également tenir compte des lignes directrices de gestion validées par le comité technique et du ratio promu/promouvable décidé par le conseil municipal.

Afin de permettre la nomination des agents figurant sur les tableaux d'avancement, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en modifiant le grade des agents concernés par une suppression de poste sur le grade initial puis une création sur le nouveau grade si aucun poste vacant n'existe au tableau des effectifs.

Par ailleurs, il y lieu de procéder à des modifications du tableau des effectifs suite à des mutations et à la modification du tableau des emplois.

Un agent ayant été titularisé dans son grade de détachement, il convient de supprimer son poste sur son grade d'origine.

Le conseil municipal dans sa séance du 5 mars 2026 a procédé à des créations de poste suite à des départs en retraite. Le comité social territorial ayant statué, Il y a maintenant lieu de supprimer les postes des agents ayant quitté la collectivité.

Enfin, pour les adjoints d'animation, il convient d'ajuster le tableau des effectifs au planning des animateurs périscolaires pour la rentrée prochaine.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération n° 2026/2/22 du 5 mars 2026 relative à la modification du tableau des effectifs,

VU l'avis favorable émis par le comité social territorial du 1er juillet 2026,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article unique : **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

- Filière administrative

Au 1er août 2026

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Création d'un poste d'attaché à temps complet

Au 17 août 2026

- Suppression d'un poste d'attaché principal à temps complet

Au 1er septembre 2026

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 28/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 18/35ème

- Filière technique

Au 1er mars 2026

- Suppression de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_97_D-DE

Au 1er septembre 2026

- Suppression d'un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet
- Création d'un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet

- Filière animation

Au 1er septembre 2026

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

- Filière culturelle

Au 1er septembre 2026

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe discipline clarinette à temps non complet 1h/20h

- Filière animation

Postes à supprimer	Postes à créer	
Postes	Périodes	Postes
Adjoint d'animation 22h10/35h	A compter du 29/08/2026	Adjoint d'animation 21h20/35h
Adjoint d'animation 32h15/35h	A compter du 29/08/2026	Adjoint d'animation 32h55/35h
Adjoint d'animation 30h30/35h	A compter du 31/08/2026	Adjoint d'animation 32h10/35h
Adjoint d'animation 22h35/35h	A compter du 30/08/2026	Adjoint d'animation 21h30/35h
Adjoint d'animation 13h45/35h	A compter du 29/08/2026	Adjoint d'animation 14h20/35h
	A compter du 31/08/2026 2026	Adjoint d'animation 28h25/35h
	Du 31/08/2026 au 02/07/2027	Adjoint d'animation 33h25/35h
		Adjoint d'animation 31h10/35h
		Adjoint d'animation 30h05/35h
		Adjoint d'animation 29h40/35h
		2 postes d'adjoint d'animation 28h45/35h
		2 postes d'adjoint d'animation 27h50/35h
		Adjoint d'animation 13h50/35h
		Adjoint d'animation 11h05/35h
		3 postes d'adjoint d'animation 6h55/35h

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Erwan CALLOCH

VILLE DE SAINT-AVE 56890